

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
En ligne en visioconférence

Séance du 15 février 2021
Délibération n° 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 dite d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19
Vu l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,
Vu le V de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactivant le I de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins

L'an deux-mille-vingt-et-un, le lundi 15 février à 18h00, le Comité syndical s'est réuni en ligne en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 9 février 2021

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent, Mme HARRIBEY Laurence, Mme LAMARQUE Gisèle, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie, M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, Mme BREQUE Claudie, M. PAPADATO Patrick, M. SAINTORENS Denis, M. BOUFFIN Yann, M. SARTRE Philippe, Mme ARDOUIN Aimée, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoir de M. DELUGA François, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MESPLES Olga, M. SORE Serge, Mme TAPIN Maylis.

Absents excusés (pouvoirs) : M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. TAUZIN Amand ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise (excusée).
Absents : Mme BARAT Geneviève (excusée), M. LAGRAVE Renaud (excusé), Mme NADAU Marie-Françoise (excusée) portant pouvoir de M. TAUZIN Amand, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), M. TULARS Bernard (excusé), M. PAIN Cédric (excusé), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole, M. FORET Thierry, M. MARTINEZ Manuel, M. DECLERCQ Cyrille, M. LANUSSE Denis, Mme TOSTAIN Emmanuelle.

PATRIMOINE NATUREL ET ENERGIES

Réponse appel à projet « Nature et Transitions » Nouvelle Aquitaine

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne est engagé dans une démarche de lutte contre la pollution lumineuse et a notamment pour objectif d'obtenir le label Réserve Internationale de Ciel Étoilé.

Le travail conduit un comité de pilotage a permis de mettre en évidence l'impact de l'éclairage artificiel sur la biodiversité et la santé humaine et définit une première feuille de route technique pour améliorer l'améliorer.

Sur le secteur du SYBARVAL, il a aussi été mis en évidence que les enjeux à la fois de pollution lumineuse et de biodiversité (zone RAMSAR, zone de migration...) sont importants et qu'une stratégie de préservation et reconquête de continuités nocturnes devrait être envisagée.

La Région Nouvelle Aquitaine a lancé un appel à projets « Nature et Transitions » afin de mettre en œuvre la feuille de la route de la transition environnementale « Neo Terra ».

Cet APP concerne des projets visant entre autres à « Préserver et restaurer la biodiversité » et ayant notamment pour thématiques « - Continuités écologiques diurnes et nocturnes ».

Parmi les actions éligibles, il est possible de conduire une étude de définition d'une stratégie et d'un plan d'action opérationnels sur les continuités écologiques en matière de « trames noires ».

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
En ligne en visioconférence

Séance du 15 février 2021
Délibération n°12

Cet AAP de la Région se trouve donc être une opportunité pour y répondre, en partenariat avec le SYBARVAL et la LPO Aquitaine, en étant complémentaire du projet d'amélioration de l'éclairage artificiel qui s'appuie déjà sur une première approche du Parc naturel régional en matière de prise en compte des enjeux de biodiversité nocturne.

Cet appel à projets permettra d'apporter une expertise locale plus fine des enjeux de biodiversité nocturne, de compléter l'identification des trames noires (ou continuités écologiques nocturnes) permettant les activités de la faune et de proposer les actions d'évitement ou de restauration à conduire (suppression d'un point lumineux, adaptation du matériel d'éclairage, aménagement paysager, etc.) et leur priorisation. Il pourrait également permettre d'apporter des éléments de langage vis-à-vis des différents publics visés et conforter la sensibilisation nécessaire pour la réussite du projet.

Le PNRLG souhaite ainsi accompagner les communes au plus près dans cette démarche action, en s'appuyant sur ses partenaires, le SYBARVAL d'une part pour son rôle moteur dans l'animation territoriale et également la LPO Aquitaine pour son expertise faunistique locale.

Le coût global de l'opération est estimé à **49 170 €**.

Le plan de financement est le suivant :

- Région Nouvelle Aquitaine : 36 740 €
- Autofinancement PNRLG : 5 150 €
- Autofinancement SYBARVAL : 4 000 €
- Autofinancement LPO Aquitaine : 3 280 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (une abstention : M. DUNOGUES Yves) :

- **D'AUTORISER le Président** à engager ces dépenses
- **DE VALIDER** le plan de financement
- **D'AUTORISER le Président** à signer tous les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 17 février 2021

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

